



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## FMI et Banque mondiale

Question écrite n° 8403

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le contrôle par la France des institutions financières internationales. L'influence de la France au sein de ces institutions est très importante. Membre du G7, elle détient près de 5 % des droits de vote à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Le manque de transparence et de contrôle des politiques des institutions financières internationales a généré une importante vague de protestation au sein des associations de solidarité internationale et des sociétés civiles qui a permis d'engager un début de réforme au sein de ces institutions. Le contrôle du Parlement français sur les institutions financières internationales se limite aujourd'hui à l'examen annuel d'un rapport qui doit être remis par le Gouvernement le 30 juin au plus tard. A ce jour, ce rapport n'a toujours pas été présenté devant les parlementaires. En conséquence, elle lui demande de remettre au plus tôt le rapport ad hoc, et plus généralement de lui faire connaître les initiatives de la France pour renforcer la transparence et le contrôle des institutions financières internationales.

### Texte de la réponse

L'édition 2001/2002 du rapport sur les activités du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, dont la phase d'élaboration est terminée, a été remise au Parlement le 17 janvier 2003. La communication avec le Parlement sur les questions relatives au FMI et à la Banque mondiale a été intensifiée ces dernières années. Elle l'a d'abord été par l'amélioration de la transparence des institutions elles-mêmes, sous l'impulsion de leurs Etats membres. S'agissant du FMI par exemple, un grand nombre de documents auparavant confidentiels est désormais rendu public (et placé sur le site Internet du Fonds, considérablement amélioré depuis quelques années) : il s'agit notamment des rapports de surveillance « Article IV », des rapports d'avancement des programmes, des comptes rendus de débats au conseil d'administration, des documents budgétaires, des « notes d'information au public », etc. La Banque mondiale diffuse, de la même façon, l'essentiel de ses documents sur son site Internet et organise ainsi une information permanente sur ses politiques et ses projets. Si la Banque mondiale va le plus loin, notamment dans l'ouverture aux organisations non gouvernementales (ONG), c'est en raison de la corrélation entre le caractère d'opérateurs du développement de ces organisations et leur participation aux instances multilatérales qui en ont la charge. La Banque mondiale a ainsi confié la mise en oeuvre d'une partie des activités qu'elle mène dans les pays en développement à des ONG, sélectionnées en fonction de leurs compétences, de leur professionnalisme et de leur connaissance du terrain, qui interviennent comme prestataires de service. Plusieurs organisations françaises de solidarité internationale ont ainsi collaboré à des programmes de la Banque mondiale dans le cadre de projets classiques ou d'instruments spécifiques. Le rôle de la vice-présidence Europe de la Banque mondiale, basée à Paris, et du bureau de Paris du FMI est également central en la matière : les représentants de ces institutions sont ainsi en mesure de participer aux réflexions qui se déroulent dans notre pays et dans les autres pays européens et de répondre plus facilement aux demandes des différentes associations et organismes qui souhaitent entrer en dialogue avec la Banque mondiale et le FMI. La Banque mondiale a, par ailleurs, formalisé cette relation de deux manières : en organisant une journée européenne de rencontres entre

la Banque mondiale et les Parlements des pays de l'Union européenne ; en examinant de façon détaillée et systématique les coopérations qui peuvent être établies entre la Banque et les ONG françaises. La diffusion par le Gouvernement du rapport annuel sur les activités du FMI et de la Banque mondiale à l'intention du Parlement, en application de l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 1998, est une avancée très positive dans la transparence et l'échange sur les positions adoptées par la France dans ces institutions. Les réactions au contenu de ce rapport contribuent au dialogue sur la définition de la politique française vis-à-vis des institutions de Bretton Woods. Le lien entre le Gouvernement et le Parlement sur les questions relatives à ces institutions a également été renforcé en France au travers notamment d'auditions sur ces questions, avec des représentants du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ou de nos représentants dans ces institutions. Les très grands efforts réalisés dans les récentes éditions du rapport au Parlement pour expliciter les positions précisément adoptées par le représentant français, et plus généralement les dynamiques de discussions au sein des conseils d'administration de ces institutions, participent pleinement de cet engagement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8403

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2002, page 4738

**Réponse publiée le :** 3 mars 2003, page 1609